

Une métropole où il fait bon respirer

Page modifiée le vendredi 17 janvier 2025 • Données Le Mans Métropole

L'agglomération mancelle fait partie des territoires où la qualité de l'air est la meilleure. Le résultat de politiques ambitieuses.



© Ville du Mans

En 2024, **la qualité de l'air s'est encore améliorée** sur le territoire de Le Mans Métropole avec des concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO₂) conformes aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le Mans Métropole est ainsi en dessous des seuils qui imposent l'instauration d'une Zone à faible émission (ZFE) avec des mesures établies, en 2024, à une moyenne annuelle de 8.54µg/m³ (elles étaient établies à une moyenne de 9.96µg/m³ en 2023).

L'exonération de la mise en place d'une ZFE est possible lorsque les taux de dioxyde d'azote relevés sont inférieurs à 10µg/m³ d'air durant trois années parmi les cinq dernières.

Des résultats qui traduisent « les investissements importants mis en œuvre par Le Mans Métropole depuis plusieurs années », explique Stéphane Le Foll, président de Le Mans Métropole.

« Ces efforts importants engagés par la collectivité sur la **politique des mobilités**, avec la mise en place des Chronolignes, l'allongement des rames de tramway, la décarbonation du parc bus de la Setram notamment, expliquent cette tendance à la baisse des émissions de dioxyde d'azote dans l'air ces dernières années », précise le maire du Mans.

La Métropole a récemment lancé **trois études en lien avec la maîtrise de la qualité de l'air** dont le « Plan d'Action pour la Qualité de l'Air » (PAQA), une « Étude de circulation et de modélisation des déplacements », un diagnostic et un plan d'action qui aboutira à une « Charte de logistique urbaine durable », dans le cadre du programme CEE (Certificat d'Economie d'Energie) InTerLUD+.